

# **REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI**

**« AXELCUP »**

**16 et 17 juin 2018**

## **1) Présentation :**

« AXEL CUP » est un tournoi individuel jeune, pour les catégories Minibads, Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, qui va se dérouler sur une salle (Herrade, Allée des Comtes à Strasbourg). Le classement maximal pour y participer est R4.

## **2) Juge-Arbitre :**

Le Juge-Arbitre Principale de la compétition est Monsieur Jean-François FERTINEL (Juge-Arbitre Adjoint : Monsieur Grégoire MULLER). Il est désigné par le comité d'organisation, et ses décisions sont sans appels. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier ainsi que le RGC.

## **3) Règlements :**

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC), et les matchs se joueront selon les règles de la FFBad. Le n° d'autorisation est le « 17.GEST.67/TLE./006 ».

Les joueurs engagés afin de pouvoir participer au tournoi, doivent être licencié auprès de la FFBad, et ne pas être sous l'effet d'une sanction fédérale le jour du tirage au sort. Le tournoi est aussi ouvert aux licenciés UNSS ainsi qu'aux licenciés Sport adapté et au pays limitrophes.

## **4) Joueurs autorisés :**

Les joueurs sont autorisés à s'inscrire dans des catégories d'âge différentes suivant les tableaux. Le nombre d'inscrits sera limité en fonction des capacités de la salle, et de l'application du Règlement Général des Compétitions. Si le nombre d'inscrits est trop important par rapport aux conditions d'organisations (maximum 150 joueurs), les participants seront retenus selon le critère du meilleur classement par points hebdomadaire (selon CPPH du 07 juin 2018).

## **5) Inscription :**

**La date limite d'inscription est le 31 mai 2018.** L'inscription peut se faire par voie postale ou par mail, par un joueur, un club (voire un comité ou une ligue) en utilisant la fiche d'inscription, directement auprès de l'organisateur.

Les montants d'engagement sont de (réglables avant la date limite d'inscription par virement ou chèque, de façon individuel ou par le club) :

- 13 euros pour 1 tableau

- 17 euros pour 2 tableaux

- 20 euros pour 3 tableaux

Dans le cas d'une absence (justifiée ou forfait volontaire) d'un des deux partenaires de doubles, celui-ci pourra être remplacé par un autre joueur qui devra s'acquitter des droits d'inscriptions, si le tableau n'a pas débuté.

## **6) Tableaux :**

Le tournoi sera géré par le logiciel BADPLUS.

Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.

5 catégories sont concernés (minibads à cadets inclus).

Le surclassement est autorisé. Les tableaux poussins et minibads se disputeront sur des terrains adaptés (filet à 1m40, couloir du fond retirés).

C'est le classement au 08 juin 2018, qui sera pris en compte pour le tirage au sort. Ce classement évoluant toutes les semaines, il se peut que le jour du tirage au sort il diffère de celui inscrit par les joueurs(euses) sur les feuilles d'inscriptions. Si tel est le cas, le joueur(euse) sera reclassé(ée) dans le tableau supérieur ou se verra refuser son inscription si le tableau n'est pas proposé et sera remboursé.

En minibads, il n'y aura que des tableaux de simple.

Dans les autres séries jeunes, chaque joueur pourra s'inscrire dans 3 tableaux au maximum (LE MIXTE SERA EN ELIMINATION DIRECTE et les autres tableaux en poule).

De plus, des tableaux réservés aux joueurs P/NC seront ouverts uniquement en SH et SD, dans les catégories Minimes, Benjamins et Poussins (si le nombre minimum d'inscrits requis par le RGC n'est pas atteint (c'est-à-dire 4 pour une poule), le tableau P/NC concerné sera fusionné avec le tableau des classés de la même catégorie d'âge). Le comité d'organisateur se réserve le droit soit d'annuler un tableau, soit de panacher les tableaux de 2 séries si l'un de ceux-ci n'atteignait pas le minimum prévu par le RGC (soit 4 joueurs(euses) par tableau).

En résumé, les disciplines sont :

**MINIBAD** : Simple Homme Minibad – Simple Dame Minibad

**POUSSIN** : Simple Homme Poussin D/R – Simple Dame Poussine D/R – Double Homme Poussin – Double Dame Poussine – Double Mixte Poussin – Simple Homme Poussin NC/P – Simple Dame Poussine NC/P

**BENJAMIN** : Simple Homme Benjamin D/R – Simple Dame Benjamin D/R – Double Homme Benjamin – Double Dame Benjamin – Double Mixte Benjamin – Simple Homme Benjamin NC/P – Simple Dame Benjamine NC/P

**MINIME** : Simple Homme Minime D/R – Simple Dame Minime D/R – Double Homme Minime – Double Dame Minime – Double Mixte Minime – Simple Homme Minime NC/P – Simple Dame Minime NC/P

**CADET** : Simple Homme Cadet – Simple Dame Cadette - Double Homme Cadet – Double Dame Cadette – Double Mixte Cadet

	Minibad	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet
<b>SH</b>	X	X	X	X	X
<b>SD</b>	X	X	X	X	X
<b>DH</b>		X	X	X	X
<b>DD</b>		X	X	X	X
<b>MX</b>		X	X	X	X

## **7) Horaires**

Tout joueur devra pointer à la table de marque à son arrivée et ce chaque jour de la compétition.

L'ordre des matches suivra dans la mesure du possible la numérotation du programme. L'horaire qui y figure est donné à titre indicatif.

Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer préalablement la table de marque et le juge arbitre en vue d'obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs il devra revenir une heure avant l'horaire prévisionnel de son match.

## **8) Arbitrage**

Les matchs sont auto-arbitrés, sauf pour les phases finales (les matchs seront arbitrés dès les demi-finales). Tout joueur pourra à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui pourra désigner un arbitre habilité par la CRA, s'il le juge nécessaire.

## **9) Forfait :**

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement : art. 2.17 du RGC). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard, par tout moyen, dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin 67200 STRASBOURG).

Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante : [valerie.sabigno@badmintongrandest.com](mailto:valerie.sabigno@badmintongrandest.com).

#### **10) Accès terrain :**

**A l'appel de son nom, tout(e) joueur(euse) qui ne se présente pas sur le terrain après un délai de 5 minutes pourra être disqualifié(e) par le juge arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.**

**Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).**

**Le temps de prise de contact sur le terrain est fixé à 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de repos. Le temps de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Toutefois, il pourra être réduit avec l'accord express des intéressés.**

**Tout volant touchant tout élément de la structure est compté faute tout le temps.**

**Le coaching permanent sera interdit.**

**Les personnes en attente de vouloir conseiller devront se tenir le long des tribunes en dehors des interruptions.**

#### **11) Volants :**

**Le volant officiel est le RSL 3. En cas de désaccord entre joueurs, il sera utilisé. Les volants sont fournis par l'organisateur pour les Finales.**

**Hors finales, les volants sont à la charge des joueurs (partage). Le volant officiel sera en vente dans les salles.**

#### **12) Droit à l'image :**

**La participation du joueur à l'Axelcup, autorise implicitement l'acceptation d'éventuels prises de photos ou de vidéos ou d'interviews dans la salle, avec la possibilité que ceux-ci soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, sur les sites internet sans avoir le droit à une compensation.**

#### **13) Accompagnement de mineurs :**

**A l'arrivée du jeune à la salle pour sa participation à l'AxelCup, lors du pointage, un document d'autorisation parentale doit être remis au Juge-Arbitre (ou à une personne désigné par lui). Le tout en vertu de l'article 2.14 du Règlement Général des Compétitions de la Fédération Française de Badminton, et que tous les organisateurs de compétitions s'engagent à respecter du simple fait de leur affiliation à la FFBaD, ci-après :**

**« Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs. »**

#### **14) Divers :**

**L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou accident. Il est prudent de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires, ni dans les voitures.**

**Conformément à l'application de l'interdiction de fumer dans les lieux publics à partir du 1<sup>er</sup> février 2007, nous vous demandons de NE PAS FUMER DANS LES SALLES, y compris à la buvette. Par ailleurs aucun récipient en verre ne sera accepté dans les tribunes ou sur le plateau de jeu. Pour vos déchets, des poubelles seront mises à votre disposition**

**Le comité d'organisation compte sur la régularité et la bonne humeur de tous, pour que le tournoi se déroule dans une bonne ambiance et dans un environnement propre. Les participants, joueurs, coachs, accompagnateur devront respecter le règlement intérieur en vigueur dans la salle**

**Toute participation à l'AXELCUP implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement qui sera affiché dans la salle, mais aussi du RGC et des différents textes fédéraux..**

**Le comité d'organisation**